

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAZERES (ARIÈGE)

Date de mise en ligne
de l'acte : 17/07/2026

Nombre de Conseillers en exercice : 27
Présents : 17
Procurations : 6
Votants : 23

N° 2026 7 3

L'an DEUX MILLE VINGT SIX le HUIT JUILLET à 18 H 00, le Conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle « André TRIGANO, sous la présidence de son Maire, Louis MARETTE.

Date convocation du Conseil Municipal : jeudi 2 juillet 2026

Etaient présents :

Mrs CAPY, COTTAVE-CLAUDET, DANDINE, ESTRADE, FOUCHÉ, GOURMANDIN, LABEUR, MARETTE et PORTES.

Mmes DAGNAC, EYCHENNE, GIRAUDAU, GUILLEMAT, PONTET, SALOMÉ, SENGDARA-COUMEL et ZANIN.

A donné pouvoir :

Mme DESAINT, à Mme DAGNAC,
M. DESCAZEAUD à M. PORTES,
M. PÉREZ à M. DANDINE,
Mme PONS à M. MARETTE,
Mme SANÈGRE à M. CAPY,
M. ZAMBONI à M. LABEUR,

Absents excusés :

Mmes BELMAS, DELGENES,
Mrs BAUMEL, DARDIER

Secrétaire de séance : Élise SALOMÉ

**OBJET : Demande d'utilisation du blason de la commune : Guillaume
ROUSSEAUX – GR Cuir.**

Monsieur le Maire informe les membres présents de la demande de Monsieur Guillaume ROUSSEAUX, domicilié à Mazères depuis 22 ans, qui souhaite créer, à son domicile, un atelier de maroquinerie en qualité d'auto-entrepreneur. Son activité consistera à concevoir et commercialiser divers articles en cuir, notamment des créations d'inspiration médiévale, destinées à la vente en ligne ainsi qu'à la commercialisation sur les marchés et lors de manifestations locales.

Dans ce cadre, Monsieur ROUSSEAUX sollicite l'autorisation d'utiliser le blason de la commune de Mazères pour son activité artisanale,

Considérant que cette initiative participe à la valorisation de l'identité historique de la commune, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'autoriser l'utilisation du blason de la commune de Mazères sur certains produits, tels que des bracelets, pendentifs et autres accessoires en cuir, destinés à la vente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **autorise** l'utilisation du blason de la commune de Mazères ;
- **et précise** que cette autorisation est accordée personnellement et exclusivement pour ce projet.

FAIT ET DELIBERE les JOURS MOIS ET AN QUE SUSDIT
Pour copie conforme - au registre sont les signatures
MAZERES, le 10 juillet 2026

Le Maire,
Louis MARETTE

